

CHAPITRE 3

Le compte social de l'agriculture prévisionnel pour 2021

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

Le compte social des exploitants agricoles	83
Les prestations sociales	84
Les cotisations et autres ressources	87
Comptes sociaux des exploitants agricoles pour les années 2020 (définitif) et 2021 (prévisionnel)	89
Le compte social des salariés agricoles	91
Les prestations sociales	91
Les cotisations et autres ressources	92
Comptes sociaux des salariés agricoles pour les années 2020 (définitif) et 2021 (prévisionnel)	93

LE COMPTE SOCIAL DE L'AGRICULTURE PREVISIONNEL POUR 2021

Le compte social prévisionnel des exploitants agricoles pour 2021 enregistre une nette diminution de 8 % des dépenses de prestations sociales par rapport à 2020 (14,35 milliards d'euros contre 15,60 milliards d'euros).

Cette évolution résulte de la forte baisse des prestations maladie de 15,6 % avec le transfert des prestations médico-sociales à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre de la création de la 5^{ème} branche autonomie de la sécurité sociale en faveur des personnes âgées et handicapées (consacrée par la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie), et la diminution attendue des prestations vieillesse de 1,6 % sous l'effet de l'érosion démographique.

Les recettes prévisionnelles s'établissent à 14,76 milliards d'euros contre 15,61 milliards d'euros en 2020, en diminution de 5,4 %.

Le compte social des exploitants agricoles se solde par un excédent prévisionnel de 411 millions d'euros, après un excédent de 6 millions d'euros en 2020.

Les branches famille et maladie (hors indemnités journalières) étant intégrées financièrement au régime général, ce solde correspond aux résultats des assurances vieillesse de base et complémentaire et au résultat du fonds des indemnités journalières maladie.

Le compte social prévisionnel des salariés agricoles des établissements agricoles est marqué par une baisse de 3,2 % des prestations sociales.

La diminution des dépenses, dont le total est estimé à 5,2 milliards d'euros, résulte essentiellement de la baisse des dépenses maladie (- 8,3 %) avec le transfert des dépenses médico-sociales vers la CNSA.

Les branches du régime des salariés agricoles étant intégrées au régime général, et équilibrées par des subventions des caisses nationales du régime général, le compte social des salariés agricoles est par construction équilibré.

Le compte social des exploitants agricoles

Les prestations sociales

Le compte prévisionnel 2021 fait ressortir une baisse des dépenses maladie, principalement des dépenses des établissements médico-sociaux, et une baisse des prestations vieillesse, conséquence de l'érosion démographique de la population.

Au total, les prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs diminuent fortement de 8,2 % par rapport à 2020. Après correction de l'indice des prix à la consommation, la baisse s'établit à -9,5 %.

1) Les dépenses de santé

Les dépenses de santé hors invalidité sont attendues avec une forte baisse de 15,7 % qui résulte de plusieurs phénomènes aux effets contraires :

- la diminution de 28,8 % des prestations réalisées en établissement sous l'effet du transfert à la CNSA des dépenses réalisées dans les établissements médico-sociaux en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées pour un montant estimé à 1,3 milliard d'euros ;
- la baisse de 3 % des effectifs protégés en maladie ;
- l'augmentation de 5,7 % des prestations légales maladie exécutées en ville en 2021 en lien avec le surcoût des actes liés à la lutte contre l'épidémie (test, vaccins, masques...) et la hausse des postes qui en 2020 avaient été minorés pendant la crise sanitaire, notamment les honoraires des praticiens.

Les dépenses d'indemnités journalières pour 2021 sont prévues en baisse de 13,3 % après une hausse de 13,1 % en 2020, consécutive au service d'indemnités journalières dérogatoires pour près de 9 millions d'euros pour faire face à la crise sanitaire (cas contact, garde d'enfant, personnes vulnérables...).

Au total, les dépenses prévisionnelles de santé y compris invalidité représentent 6 milliards d'euros, dont 2 milliards pour les actifs.

TABLEAU 1 : REMBOURSEMENTS MALADIE - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
REMBOURSEMENTS MALADIE (hors invalidité, en euros courants)	5 266	6 900	6 743	6 744	6 824	6 970	6 668	6 669	6 853	6 696	6 514	7 059	5 950
<i>Evol° n/n-1</i>		101,1	97,7	100,0	101,2	102,1	95,7	100,0	102,8	97,7	97,3	108,4	84,3
<i>Evol base 100 en 2000</i>	100	131,0	128,0	128,0	129,6	132,3	126,6	126,6	130,1	127,2	123,7	134,0	113,0
REMBOURSEMENTS MALADIE (hors invalidité, en euros constants)	5 266	5 849	5 593	5 483	5 483	5 572	5 331	5 279	4 618	5 301	5 075	5 577	4 636
<i>Evol° n/n-1</i>		99,4	95,6	98,0	100,0	101,6	95,7	99,0	87,5	114,8	95,8	109,9	83,1
<i>Evol base 100 en 2000</i>	100	111,1	106,2	104,1	104,1	105,8	101,2	100,2	87,7	100,6	96,4	105,9	88,0

2) Les allocations vieillesse

En 2021, le total des prestations vieillesse de base et complémentaire est estimé à 7,3 milliards d'euros contre 7,4 milliards d'euros en 2020, en diminution de 1,6 %.

Les prestations de droit direct et de réversion du régime de base sont attendues en diminution respectivement de 2,3 % et 2,8 %.

La baisse des dépenses s'explique essentiellement par la baisse du nombre de retraités de 3,1 %, atténuée par la revalorisation des pensions vieillesse, des minima sociaux et des minima de pensions au 1^{er} janvier 2021.

La population des retraités poursuit sa diminution amorcée de longue date. Pour rappel, en 2020, l'âge moyen des pensionnés, tous types de droits confondus, est supérieur à 79 ans, et le nombre de décès ces dernières années est deux fois supérieur au nombre de nouveaux retraités.

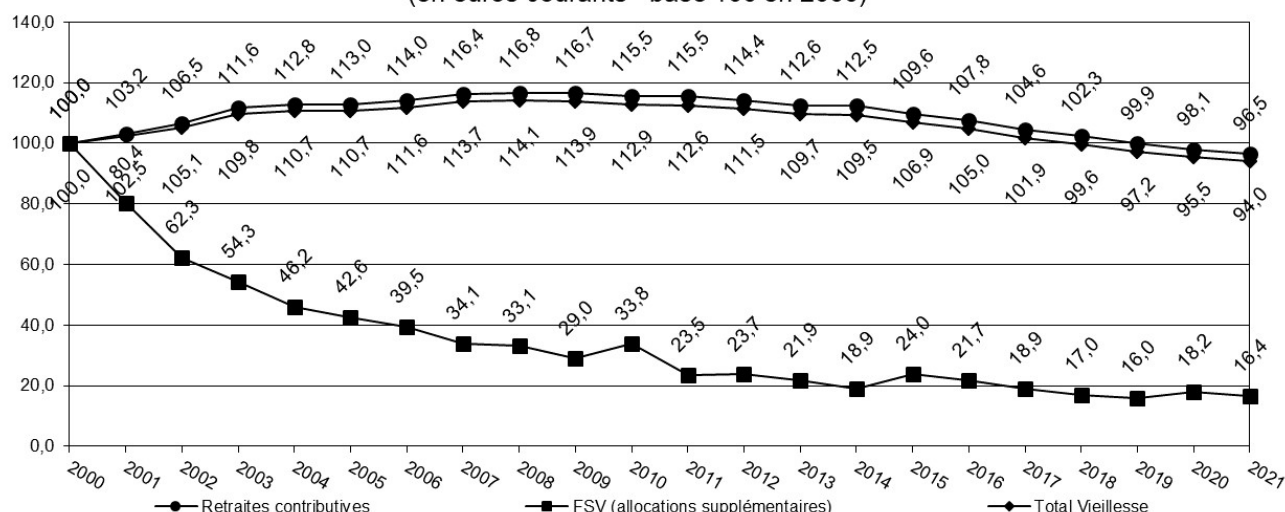
Globalement, les prestations de retraite complémentaire obligatoire (RCO) sont estimées en hausse de 5,6 % en 2021 par rapport à 2020.

Cette évolution résulte de l'attribution à compter des pensions de novembre 2021, d'un complément différentiel de points gratuits de RCO garantissant une retraite agricole plancher équivalente à 85% du SMIC net pour une carrière complète de chef d'exploitation (1 035€ mensuellement) contre 75% précédemment. Cette revalorisation issue de la loi du 3 juillet 2020, initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2022 intervient à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le montant total prévisionnel des prestations vieillesse s'élève à 7,3 milliards d'euros en 2021.

	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PRESTATIONS VIEILLESSE													
(en euros courants)	7 821	8 789	8 766	8 679	8 544	8 525	8 326	8 178	7 935	7 754	7 571	7 437	7 317
Evol° n/n-1		99,1	99,7	99,0	98,4	99,8	95,6	98,2	97,0	97,7	97,6	98,2	98,4
Evol base 100 en 2000	100	112,4	112,1	111,0	109,3	109,0	106,5	104,6	101,5	99,1	96,8	95,1	93,6
PRESTATIONS VIEILLESSE													
(en euros constants)	7 821	7 450	7 270	7 057	6 865	6 815	6 656	6 473	5 348	6 137	5 899	5 875	5 700
Evol° n/n-1		97,4	97,6	97,1	97,3	99,3	97,7	97,3	82,6	114,8	96,7	99,6	97,0
Evol base 100 en 2000	100	95,3	93,0	90,2	87,8	87,1	85,1	82,8	68,4	78,5	75,4	75,1	72,9

GRAPHIQUE 1 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 2000 A 2020
VIEILLESSE
 (en euros courants - base 100 en 2000)



3) Les prestations familiales

En 2021, les prestations famille au sens strict (hors maternité) sont évaluées à 356 millions d'euros en contre 363 M€ en 2020 (-1,9 %).

Le montant total prévisionnel des prestations familiales (hors maternité) en 2021 s'élève à 356 millions d'euros.

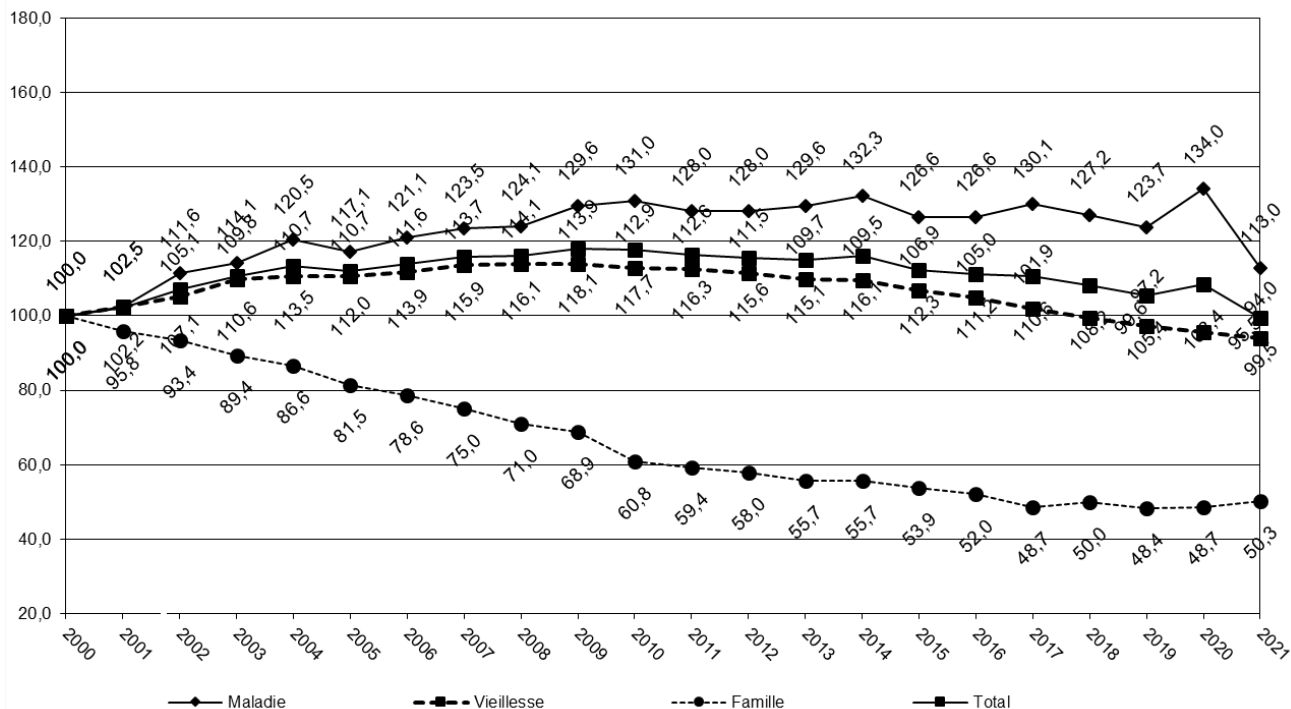
Cette évolution résulte majoritairement de la diminution des effectifs de familles bénéficiaires.

	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PRESTATIONS FAMILIALES (hors maternité, en euros courants)	570	409	408	407	395	384	371	350	363	365	367	363	356
Evol° n/n-1		89,7	99,7	97,6	97,2	97,2	96,6	94,4	103,7	100,5	100,5	99,9	98,1
Evol base 100 en 2000	100,0	71,8	71,6	71,3	69,3	67,4	65,1	61,5	63,8	64,1	64,4	63,7	62,5
PRESTATIONS FAMILIALES (hors maternité, en euros constants)	570	347	338	331	317	307	297	277	285	289	286	287	278
Evol° n/n-1		88,2	97,6	97,7	96,0	96,7	96,6	93,5	102,7	101,5	99,0	100,3	96,7
Evol base 100 en 2000	100	60,8	59,4	58,0	55,7	53,9	52,0	48,7	50,0	50,7	50,2	50,3	48,7

4) Synthèse des prestations sociales

NATURE DES PRESTATIONS	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MONTANTS en M euros courants													
REMBOURSEMENTS MALADIE	5 266	6 900	6 743	6 744	6 824	6 970	6 668	6 669	6 853	6 696	6 514	7 059	5 950
VIEILLESSE	7 821	8 789	8 766	8 679	8 544	8 525	8 326	8 178	7 935	7 754	7 571	7 437	7 317
FAMILIALES	570	409	408	407	395	384	371	350	363	365	367	363	356
TOTAL	13 657	16 098	15 918	15 830	15 763	15 879	15 365	15 197	15 152	14 815	14 453	14 860	13 623
En pourcentage du total													
REMBOURSEMENTS MALADIE	39%	43%	42%	43%	43%	44%	43%	44%	45%	45%	45%	48%	44%
VIEILLESSE	57%	55%	55%	55%	54%	54%	54%	54%	52%	52%	52%	50%	54%
FAMILIALES	4%	3%	3%	3%	3%	2%	2%	2%	2%	2%	3%	2%	3%

GRAPHIQUE 2 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 2000 A 2021 (en euros courants - base 100 en 2000)



Les cotisations et autres ressources

La protection sociale des exploitants agricoles est financée par trois grands types de ressources :

- les cotisations et contributions professionnelles ;
- les transferts entre organismes au titre de la solidarité interprofessionnelle ;
- les impôts et taxes affectés par l'État au titre de la solidarité nationale.

1) Les cotisations professionnelles

En 2021, le rendement des cotisations professionnelles et de la CSG est évalué à 2,5 milliards d'euros, contre 2,9 milliards d'euros en 2020, soit une diminution de 12,3 %.

Cette évolution est liée à plusieurs facteurs :

- la diminution de 1,6 % du nombre de cotisants ;
- une baisse de 5 % de l'assiette brute des cotisations constituée par les revenus professionnels ;
- les différentes mesures prises en 2021 dans le contexte de crise sanitaire pour alléger les cotisations personnelles des exploitants agricoles les plus affectés, notamment l'instauration d'une réduction forfaitaire de cotisations pouvant aller jusqu'à 600 euros mensuels. Ces mesures sont intégralement compensées par l'Etat et les produits correspondants figurent dans les transferts de gestion mentionnés infra.

2) Les transferts de gestion

Les transferts de gestion représentent 7,9 milliards d'euros en 2021, contre 8,4 milliards d'euros en 2020.

Les transferts de gestion sont constitués, notamment :

- de la compensation démographique vieillesse pour 2,9 milliards d'euros ;
- de remboursements de prestations par le fonds de solidarité vieillesse ;
- des contributions d'équilibre du régime général pour 4,8 milliards d'euros ;
- des prises en charges de cotisations par l'Etat pendant la crise sanitaire pour près de 100 M€.

Ces transferts représentent 54,8 % du financement du régime en 2021, contre 54 % en 2020.

3) Les ressources affectées par l'État

Les ressources affectées par l'État constituent le dernier volet du financement des dépenses sociales agricoles.

Ces recettes sont constituées des taxes suivantes :

- les droits de consommation sur les alcools (2 milliards d'euros) ;
- la cotisation de sécurité sociale sur les boissons alcoolisées (0,7 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les bières et boissons non alcoolisées (1,1 milliard d'euros) ;
- les contributions sur les boissons sucrées et les boissons contenant des édulcorants de synthèse (0,4 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les vins, cidres et autres produits intermédiaires (0,1 milliard d'euros).

Le montant total des recettes fiscales affectées au régime est évalué à 4,6 milliards d'euros contre 4,5 milliards d'euros en 2020.

Les ressources affectées par l'État représenteraient un taux de couverture des charges de 30,5 % en 2021 contre 27,6 % en 2020.

Le compte social prévisionnel 2021 se solderait par un excédent de 411 millions d'euros.

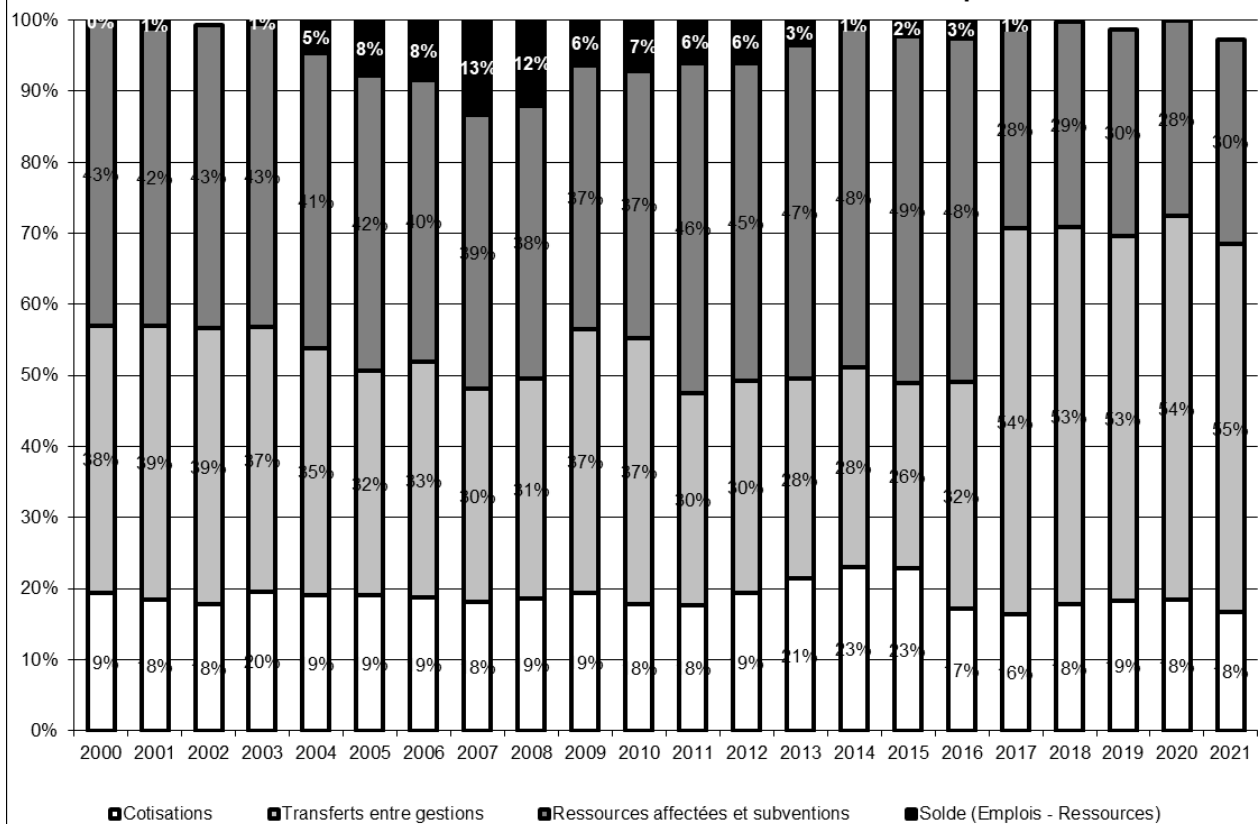
Ce solde correspond aux résultats prévisionnels des branches vieillesse de base (excédent de 425 millions d'euros) et complémentaire (solde négatif de 13 millions d'euros) et au résultat du fonds des indemnités journalières maladie (solde négatif de 1 million d'euros).

Les autres branches étant intégrées financièrement au régime général, leur résultat est équilibré par construction.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble des cotisations dont :	-8,0%	-2,4%	10,6%	10,2%	8,5%	-2,9%	-23,7%	-5,2%	7,0%	2,5%	0,8%	-12,3%
Cotis. d'ass. Maladie + CSG acquittée	-7,9%	-2,8%	11,5%	10,2%	13,0%	9,7%	-40,0%	-18,3%	31,6%	-4,6%	0,6%	-20,8%
Cotis. d'ass. Vieillesse	-6,6%	-0,5%	8,2%	9,1%	5,6%	-5,7%	-4,7%	4,1%	3,2%	6,7%	1,3%	-6,1%
Cotis. d'ass. Famille	-11,7%	-4,5%	14,5%	12,7%	4,0%	-43,3%	-14,4%	1,8%	-64,5%	25,4%	-5,2%	-23,4%
Ensemble des emplois	-0,2%	-1,3%	-0,3%	-0,5%	-0,4%	-2,5%	-2,5%	-0,5%	-2,2%	-2,6%	2,7%	-8,0%
dont prestations	-0,1%	-1,1%	-0,1%	-0,4%	0,5%	-3,1%	-1,8%	-0,3%	-2,2%	-2,5%	3,0%	-8,2%

GRAPHIQUE 3 : COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LES ANNEES 2000 A 2021

Structure des ressources en % de la couverture des emplois



COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2020 (définitif) et 2021 (prévisionnel)
DEPENSES

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	2020 définitif		2021 prévisionnel		2021 / 2020 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
	I - PRESTATIONS					
A/ - SANTE						
.Assurance maladie obligatoire et volontaire						
- Maladie : médecine de ville a	2 322,2		2 454,9		105,7	
- Maladie : établissements médico sociaux b	1 275,7		0,4		0,0	
- Maladie : établissements cliniques privées c	411,7		453,3		110,1	
- Maladie : établissements tarification administrative d	2 536,9		2 546,4		100,4	
- Maladie : indemnités journalières e	75,2		65,2		86,7	
- Maladie : divers f	437,4		430,0		98,3	
Total maladie a à f	7 059,2	2 357,9	5 950,2	1 987,4	84,3	84,3
- Invalidité g	70,6	70,6	69,9	69,9	99,1	99,1
Sous-total : SANTE h=f+g	7 129,8	2 428,4	6 020,1	2 057,3	84,4	84,7
B/ - VIEILLESSE						
.Assurance vieillesse : droits propres i	5 673,8		5 542,0		97,7	
.Assurance vieillesse : droits dérivés j	1 043,2		1 014,4		97,2	
.Retraite complémentaire obligatoire k	720,3		760,4		105,6	
Sous-total : VIEILLESSE i à k	7 437,2		7 316,8		98,4	
D/ - FAMILLE						
.Prestations familiales l	320,1	320,1	314,3	314,3	98,2	98,2
.Allocation adultes handicapés (AAH)	43,1	43,1	42,0	42,0	97,4	97,4
.Assurance maternité m	38,2	38,2	41,9	41,9	109,7	109,7
Sous-total : FAMILLE n	401,4	401,4	398,2	398,2	99,2	99,2
SOUS-TOTAL (I) PRESTATIONS o	14 968,5	2 829,8	13 735,1	2 455,5	91,8	86,8
II - TRANFERTS ENTRE GESTIONS						
.Contribution au régime des praticiens p	88,6		92,3		104,3	
.Contribution au régime des étudiants q	0,0		0,0			
.Contributions et transferts divers r	10,5		0,6			
SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS p à r	99,0		92,9		93,9	
III - CHARGES DE GESTION						
.Gestion : maladie s	213,3		209,4		98,2	
.Gestion : vieillesse t	159,7		157,2		98,5	
.Gestion : famille u	159,8		159,1		99,5	
SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION s à u	532,8		525,7		98,7	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à III	15 600,3		14 353,8		92,0	

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2020 (définitif) et 2021(prévisionnel)
RECETTES

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	2020 définitif		2021 prévisionnel		2021 / 2020 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
I - COTISATIONS						
A/ - ASSURANCE MALADIE obligatoire et volontaire						
.Cotisations a	523,0	444,6	480,6	408,5	91,9	91,9
.CSG acquittée	583,7	432,0	396,5	293,4	67,9	
B/ - PRESTATIONS FAMILIALES						
.Cotisations b	92,2	92,2	70,6	70,6	76,6	76,6
C/ - ASSURANCE VIEILLESSE						
.Cotisations c	1 666,8	1 666,8	1 565,8	1 565,8	93,9	93,9
TOTAL COTISATIONS						
.Cotisations maladie, vieillesse et prestations familiales d=a+b+c	2 865,7	2 635,5	2 513,5	2 338,3	87,7	88,7
.Divers e	13,7	13,7	12,7	12,7	92,5	92,5
SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS f=d+e	2 879,4	2 649,2	2 526,1	2 351,0	87,7	88,7
II - RESSOURCES AFFECTEES						
Dt taxes tabacs, alcools, vins, farines, huiles alimentaire g	4 305,1		4 372,2		101,6	
III - TRANFERTS ENTRE GESTIONS						
.Compensation démographique h	2 768,7		2 862,3		103,4	
.Fonds de solidarité vieillesse et Fonds Spécial d'Invalidité i	58,9		57,1		97,0	
.CSG affectée j	0,0		0,0		ns	
.Contribution CNAF k	671,5		670,2		99,8	
.Prises en charge prestations et subvention d'équilibre CNAl	4 845,4		4 089,7		84,4	
.Autres transferts : cotisations prises en charge par l'Etat m	32,9		100,8		306,2	
.Autres produits n	44,4		86,0		ns	
SOUS-TOTAL (III) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS h à n	8 421,7		7 866,1		93,4	
IV - SOLDE	-6,0		-410,63			
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à IV	15 600,3		14 353,8		92,0	

Le compte social des salariés agricoles

Les prestations sociales

Les prestations sociales versées aux salariés des établissements sont évaluées à 5 milliards d'euros, en recul de 2,9 % par rapport à 2020. Après correction de l'indice des prix à la consommation hors tabac, les prestations versées en 2021 baisseraient de 4,2 %.

Avec les transferts et les charges de gestion, le total des dépenses est estimé à 5,2 milliards d'euros, en recul de 3,2 % par rapport à 2020.

1) Les dépenses de santé

Les dépenses de santé, comprenant l'assurance maladie au sens strict, l'assurance invalidité ainsi que l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles accuseraient une forte baisse de 8,3 % en 2021.

L'évolution des dépenses de santé est principalement due à une baisse des dépenses d'assurance maladie qui résulte de :

- la baisse de 27,4 % des prestations réalisées en établissement sous l'effet du transfert à la CNSA des dépenses réalisées dans les établissements médico-sociaux en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- La diminution de 8 % des versements d'indemnités journalières (IJ) maladie après une croissance exceptionnelle de 26,7 % en 2020 en lien avec la crise sanitaire ;
- le recul des prestations d'invalidité de 0,6 %.

Les dépenses relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles sont prévues en hausse de 3,4 % en lien principalement à un rattrapage d'un retard dans l'instruction des dossiers en 2020 du fait de la pandémie.

2) Les allocations vieillesse

Les dépenses d'assurance vieillesse sont estimées en augmentation de 2,2 % en 2021 par rapport à 2020.

Les avantages de droit propre sont attendus en augmentation de 3,2 % sous l'effet du dispositif de liquidation unique des régimes alignés (LURA) qui engendre une croissance estimée à 4,8 % du montant des retraites pour les nouveaux pensionnés (les pensions servies sont consécutives à la totalité des carrières et non plus à la seule durée d'activité agricole). Cette hausse du montant des pensions surcompense la baisse de 1,9 % des nouveaux effectifs induite également par le dispositif LURA.

A contrario, les prestations de droit dérivé sont estimées en repli de 3,1 % en raison de la baisse de 3,7 % des effectifs compte tenu d'un nombre de décès plus important que celui des attributions. Ce repli est compensé partiellement par la revalorisation des pensions en 2021.

3) Les prestations familiales

Les prestations relatives à la famille sont en baisse de 1,2 % en lien avec la diminution de 1,1 % du nombre de famille bénéficiaire d'au moins une prestation familiale et une revalorisation de 0,5 % de la base mensuelle de calcul des allocations familiales au 1^{er} avril 2021.

Les prestations vieillesse et les dépenses de santé représentent respectivement 42,9 % et 48,7 % des dépenses du compte des salariés agricoles, et les dépenses de prestations familiales 8,4 %.

Tableau 7 : Evolution des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Part en 2021
- Santé	1,3%	1,0%	0,0%	1,1%	3,3%	0,2%	1,8%	5,0%	2,9%	2,8%	5,0%	-8,3%	42,9%
- Vieillesse	1,1%	1,6%		0,8%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,2%	1,7%	2,0%	2,0%	2,2%	48,7%
- Famille	1,2%	0,5%	0,0%	1,9%	0,9%	-0,3%	-8,0%	1,0%	0,4%	1,7%	0,4%	-1,2%	8,4%
Ensemble	1,2%	1,2%	0,7%	1,0%	1,4%	0,0%	-0,1%	2,3%	2,1%	2,3%	3,2%	-2,9%	100,0%
Après division par l'indice des prix hors tabac	-0,5%	-0,9%	-1,3%	0,3%	-0,3%	0,0%	-0,3%	1,3%	3,2%	1,3%	3,0%	-4,2%	

Les cotisations et autres ressources

Le rendement des cotisations à la charge des salariés et des employeurs de main-d'œuvre est prévu en léger recul de 0,6 %. Cette évolution résulte à la fois d'une hausse du SMIC et d'un repli attendu de l'emploi saisonnier pour les récoltes suite à l'épisode de gel d'avril 2021.

Les autres ressources dont bénéficie le régime sont prévues en baisse après une forte augmentation en 2020 suite à la prise en charge par l'Etat des exonérations de charges pour les entreprises ayant subi des baisses de chiffres d'affaires significatives dues à la pandémie. Elles s'élèvent à 3,4 milliards d'euros.

Elles sont regroupées sous l'appellation « transferts entre gestions », et comprennent :

- * les subventions d'équilibre du régime général ;
- * la compensation démographique vieillesse ;
- * les prises en charge de prestations par le FSV ;
- * les cotisations prises en charge par l'État au titre d'autres dispositifs d'exonérations, notamment au titre

des travailleurs saisonniers et ceux conjoncturels afférents à la crise sanitaire.

Ces ressources sont estimées en baisse de 4,5 % par rapport à 2020 et représentent 65,8 % du total des recettes du compte social.

Tableau 8 : Evolution des cotisations du compte social des salariés agricoles

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble des cotisations du régime dont :	-0,6%	5,5%	4,2%	8,0%	3,8%	-0,9%	2,6%	2,8%	0,4%	-4,7%	-5,2%	-0,6%
- cotisations des employeurs	-0,9%	5,7%	5,0%	4,4%	4,0%	-2,6%	2,1%	-0,04%	6,3%	-8,6%	-7,8%	-0,9%
- cotisations des salariés agricoles	0,0%	5,0%	2,3%	16,5%	3,2%	2,5%	3,4%	8,4%	-10,4%	3,7%	-0,1%	-0,1%

Tableau 9 : Répartition des ressources du compte social des salariés agricoles

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
- Cotisations	33,1%	34,5%	35,8%	38,2%	39,1%	38,6%	39,5%	39,8%	39,0%	36,3%	33,3%	34,2%
<i>dont à charge des employeurs</i>	22,9%	24,0%	25,0%	25,8%	26,5%	25,7%	26,2%	25,6%	26,6%	23,8%	21,2%	21,7%
- Transferts entre gestions	66,9%	65,5%	64,2%	61,8%	60,9%	61,4%	60,5%	60,2%	61,0%	63,7%	66,7%	65,8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

COMPTES SOCIAUX DES SALAIRES AGRICOLES POUR LES ANNEES 2020 (définitif) et 2021 (prévisionnel)

DEPENSES

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX SALAIRES D'EXPLOITATION			
	2020 définitif	2021 prévisionnel	indice 2021/2020	
I-PRESTATIONS				
A/ - SANTE				
.Assurance Maladie Obligatoire et Volontaire				
. Maladie	a	1 915,6	1 710,3	89,3
. Invalidité et infirmité	b	99,8	99,3	99,5
. Accidents du travail et Maladies Professionnelles	c	320,0	330,9	103,4
Sous-total : SANTE	d=a+b+c	2 335,4	2 140,5	91,7
B/ - VIEILLESSE				
.Assurance Vieillesse	e	2 379,9	2 432,8	102,2
Sous-total : VIEILLESSE	e	2 379,9	2 432,8	102,2
C/ - FAMILLE				
.Charge de famille	f	372,4	365,5	98,1
.Assurance Maternité	g	53,9	55,9	103,7
Sous-total : FAMILLE	h=f+g	426,3	421,4	98,8
SOUS - TOTAL (I) PRESTATIONS	i=d+2+h	5 141,6	4 994,6	97,1
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS				
.Contributions et transferts divers	q	38,5	13,8	35,9
III-CHARGES DE GESTION ET DEPENSES ASSIMILEES				
.Au titre de la protection sociale	s	205,8	204,1	99,2
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I)+(II)+(III)		5 385,8	5 212,6	96,8

COMPTES SOCIAUX DES SALAIRES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2020 (définitif) et 2021 (prévisionnel)
RECETTES

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES AUX SALAIRES D'EXPLOITATION					
	2020 définitif		2021 prévisionnel		Indice 2021/2020 dont employ.	
	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.
I-COTISATIONS						
A/ - ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES						
. Cotisations salariales a	651,9		651,4		99,9	
. Cotisations patronales b	831,4	831,4	825,4	825,4	99,3	99,3
Sous-total: ASSURANCE OBLIGATOIRE c=a+b	1 483,4	831,4	1 476,8	825,4	99,6	99,3
B/ -ASSURANCE FAMILLE						
-Cotisations d	104,6	104,6	100,6	100,6	96,2	96,2
Sous-total: PRESTATIONS FAMILIALES d	104,6	104,6	100,6	100,6	96,2	96,2
C/ - ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES						
-Cotisations e	203,8	203,8	203,6	203,6	99,9	99,9
Sous-total : ACCIDENTS DU TRAVAIL e	203,8	203,8	203,6	203,6	99,9	99,9
SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS hors chômage f=a à e	1 791,8	1 139,8	1 781,0	1 129,6	99,4	99,1
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS						
. Intégration régime général, compensation démographique, ITAF g	3 028,1		2 877,2		95,0	
. Autres transferts : cotisations prises en charge par l'Etat h	566,0		554,4		98,0	
SOUS-TOTAL(II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS i=g+h	3 594,0		3 431,6		95,5	
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I) à (II)	5 385,8		5 212,6		96,8	
ASSURANCE CHÔMAGE Cotisations des exploitants j		251,1		249,3		99,3
SOUS-TOTAL COTISATIONS y compris chômage i+f		1 390,9		1 378,9		99,1